



STMG : de la STG au BTS Profession immobilière

publié le 23/01/2012

Descriptif :

Après un baccalauréat STG, il est possible de faire un BTS profession immobilière. Marie, ancienne élève de STG, a choisi cette formation et est venue nous la présenter.

Voici quelques extraits de la rencontre qui a eu lieu jeudi 12 janvier 2012 au lycée Guy Chauvet.

Après un baccalauréat STG, il est possible de faire un BTS profession immobilière. Marie, ancienne élève de STG, a choisi cette formation et est venue nous la présenter.

Voici quelques extraits de la rencontre qui a eu lieu jeudi 12 janvier 2012 au lycée Guy Chauvet.

Marie, tu es en deuxième année de BTS mais qu'elle a été ta formation avant ?

J'ai fais un baccalauréat STG option Comptabilité et Finances d'entreprises au lycée Guy Chauvet. Je ne suis pas la seule STG d'ailleurs dans mon BTS. Dans ma promotion beaucoup d'autres viennent de STG soit de CFE ou de Mercatique ou de GRH.

Ton baccalauréat STG a-t-il été un avantage pour poursuivre en BTS ?

En BTS nous avons des matières que nous avons déjà vues en STG. Par exemple de l'économie, du droit, du management, mais aussi de la gestion. Et là on est vraiment à l'aise, car les enseignants reprennent toutes les bases que nous avons nous déjà vues.

Y a-t-il des matières où tu as des difficultés ?

L'anglais pour moi reste une matière difficile. Par ailleurs, il faut quand même beaucoup travailler.

Qu'est ce qui change par rapport au lycée en BTS ?

L'organisation de la semaine : j'ai cours 3 jours au lycée et je suis 2 jours en agence, donc sur le terrain. Les trois jours de cours sont vraiment intenses. Nous avons des dossiers à réaliser sur les activités que nous effectuons en agence.

Nous avons aussi des stages longs en fin de première année et en milieu de deuxième année. Ces stages peuvent se dérouler dans la même agence ou pas.

Y a-t-il des matières nouvelles ?

Oui, nous avons des matières très spécifiques, par exemple techniques du bâtiment afin d'être capable de lire des plans et de les expliquer aux clients. Nous avons aussi un cours commercial de transactions immobilières, et des cours de droit orientés droit immobilier.

Que peut-on faire après un BTS immobilier ?

On peut travailler dans des agences immobilières comme agent immobilier, gestionnaire de biens collectifs, gestionnaire de copropriété, syndic. On peut aussi exercer dans les services urbanismes des mairies, chez des constructeurs, dans des administrations tel que le CROUS. On peut aussi devenir maître d'oeuvre

Il existe des licences professionnelles qui permettent de se spécialiser pour travailler chez des notaires ou autres. Pour ma part, je souhaite arrêter après mon BTS et j'aimerais réaliser « mon rêve » qui est d'entrer dans l'armée ou la gendarmerie comme maître chien. Mais si je n'y arrive pas, j'aurai mon BTS pour entrer sur le marché du travail.

Pour terminer quels conseils pourrais tu donner aux élèves de STG qui assistent à cette conférence ?

Il faut travailler régulièrement pour ne pas se laisser dépasser par les événements...



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.